

Conseil communal de Cossonay  
Commission d'étude du préavis N° 02/2021



**AU CONSEIL COMMUNAL DE  
COSSONAY**

Cossonay, le 27 mars 2021

**Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 02/2021  
concernant l'acquisition d'un véhicule électrique pour le Secteur des travaux et de la  
voirie**

---

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs,

La commission désignée par le bureau pour étudier le préavis municipal N°02/2021 s'est réunie une première fois au bâtiment administratif le mardi 2 mars, en présence de Monsieur Claude Moinat, Municipal, et de Monsieur Alain Martin, du Secteur des travaux et de la voirie, qui ont répondu aux questions de la commission. Des compléments d'informations ont ensuite été envoyés par e-mail à la commission, qui s'est réunie une deuxième fois le mardi 9 mars afin d'arrêter sa position.

Dans l'intervalle, des échanges réguliers ont eu lieu avec l'entreprise Chalut Green Service et Monsieur David Raedler, Président de l'Association Transports et Environnement (ATE). Monsieur Diego Marin a été également interrogé en sa qualité de chef des services techniques de la ville de Prilly, qui utilise des véhicules de type « Goupil ».

Enfin, deux membres de la commission ont pu voir et tester le véhicule à Cossonay.

## Introduction

Le préavis N° 02/2021 intervient à la suite d'un besoin de remplacement du véhicule « pick-up » Dyna 150 (Toyota), qui arrive en fin de vie après dix-huit ans d'utilisation pour diverses missions. Ledit véhicule devra passer sous peu une expertise jugée coûteuse, raison pour laquelle la Municipalité estime le timing idéal pour procéder à son remplacement.

Par ailleurs, la volonté municipale d'acquérir un véhicule électrique s'inscrit à la fois dans la politique environnementale et énergétique voulue par l'Exécutif, qui doit satisfaire, entre autres, aux exigences du label « Cité de l'énergie », au plan climat vaudois ou encore à la stratégie énergétique 2050, largement plébiscitée par la population en votation populaire.

## Analyse du projet – points positifs

L'aspect environnemental lié à l'achat du véhicule a été étudié avec soin, dans la mesure où il s'agissait d'un enjeu majeur de ce préavis.

Les anciens modèles de « Goupil » (comme le G4) sont jugés performants et étiquetés comme tels dans le catalogue de l'ATE<sup>1</sup>. Deux considérations doivent être prises en compte pour justifier l'achat d'un tel véhicule sur le plan écologique :

- l'impact sur l'environnement : à ce titre, si l'on considère l'ensemble de la chaîne de production, l'utilisation du véhicule durant toute sa vie, l'entretien du véhicule ainsi que tous les éléments liés à l'énergie grise d'un tel engin, il s'avère que le véhicule électrique est bien plus propre qu'un véhicule thermique.

- les coûts d'entretien et durée de vie du véhicule : s'agissant des coûts d'entretien, les véhicules électriques sont, en général, moins chers que les véhicules thermiques. Concernant la batterie, il n'existe malheureusement pas de classement de son impact précis pour le Goupil. Cela étant, la batterie peut être entièrement recyclée en Suisse, ce qui n'engendrera pas une charge supérieure à un autre véhicule du point de vue environnemental.

Considérant donc que l'ancien véhicule Toyota arrive en fin de vie et qu'il faut de toute façon le changer, le Goupil paraît rentable énergétiquement parlant, pour autant que la commune envisage de l'utiliser longtemps.

Sur un autre plan, le personnel du Secteur travaux et voirie de la commune de Cossonay qui a pu tester le véhicule a été satisfait du résultat et a trouvé qu'il était adapté aux missions pour lesquelles il pourrait être utilisé. Le Goupil génère en outre peu de bruit. Le prix de l'électricité est bien moins élevé que celui de l'essence.

Enfin, le personnel de la ville de Prilly qui utilise des véhicules Goupil est également satisfait et relève que le service après-vente est de bonne qualité. L'entreprise Chalut

---

<sup>1</sup> [https://www.ate.ch/fileadmin/user\\_upload/30\\_ratgeber/43\\_auto/LUL/Web\\_PDF\\_LUL\\_2021\\_FR\\_new.pdf](https://www.ate.ch/fileadmin/user_upload/30_ratgeber/43_auto/LUL/Web_PDF_LUL_2021_FR_new.pdf)

Green Service SA, bien qu'elle soit d'envergure modeste et presque unique dans le domaine des véhicules utilitaires électriques, donne donc dans l'ensemble satisfaction aux clients.

### **Analyse du projet – points négatifs/problématiques**

Persuadé que c'est le moment de passer à l'électrique pour les véhicules communaux, la majorité de la commission s'étonne du prix et de la qualité du Goupil 6, qui apparaissent comme des points problématiques de ce préavis.

Ce véhicule est cher. Sa version de base s'élève à CHF 72'200.- et monte à CHF 82'700.- avec les options caméra de recul et radar AV, crochet d'attelage, coffre de rangement, plateau basculant, rehausse grillagée, pré-équipement pour arrosage etc... Le montant total s'élève même à CHF 94'908.75.- avec l'équipement d'arrosage et le filet de protection.

En comparaison avec un véhicule équivalent thermique, par exemple un Fiat Ducato 290, options et benne basculante incluses, CHF 48'000.- suffiraient. Par rapport au prix de CHF 82'700.- du Goupil 6, la différence se monte à plus de 70% par rapport à l'offre de Fiat à Cossonay

Par ailleurs, la qualité générale du véhicule a laissé sceptique les membres de la commission qui ont pu tester le véhicule : finitions médiocres, grand rayon de braquage mal adapté à l'utilisation, charge utile très faible (1000 kg) alors même que l'on aimerait installer une cuve de 900l. d'eau, moteur peu puissant ou encore absence de blocage automatique du véhicule à l'arrêt (dangereux à notre avis). La majorité de la commission estime donc que le Goupil 6 n'est pas abouti (le développement semble très récent et il n'existe pas de référence en Suisse romande pour la version 6) et qu'il est urgent d'attendre avant de décider de son achat ou d'attendre une concurrence qui ne saurait tarder.

Enfin, le prix de certains services prévus par l'entreprise Chalut Green Service SA semble relativement élevé par rapport à ce que nous connaissons (coût annuel de CHF 700.- à 1'100.-). La garantie de la batterie, limitée, nous questionne aussi (100 % jusqu'à 2 ans, 80 % la 3<sup>ème</sup> année, 50 % la 4<sup>ème</sup>, 20% la 5<sup>ème</sup> et plus rien après 5 ans ou 1250 cycles). Si nous devons changer cette batterie le coût serait de CHF 25'000.-

### **Conclusion de la commission**

Même si un véhicule électrique est bien moins cher à l'utilisation qu'un véhicule thermique, le Goupil 6 est, à notre avis, trop cher à l'achat et pas abouti. Posons-nous la question : si vous deviez changer de véhicule, avec vos propres fonds, est-

ce que vous seriez prêt à mettre CHF 82'700.-, pour un véhicule 100 % électrique qui n'est pas à niveau d'un véhicule basique de même type sur le marché thermique ?

Pas à n'importe quel prix et qualité, la conclusion de la majorité de la commission est qu'il est urgent d'attendre, même s'il est malgré tout aussi évident que la Commune doit effectuer une transition énergétique et passer à l'électrique.

Vu ce qui précède, la majorité de la commission propose au Conseil de rejeter les conclusions du préavis, d'attendre une nouvelle proposition pour un véhicule qui devrait être à notre avis moins cher et qui doit davantage ressembler à ce qui se fait sur le marché en 2021.

### **Pour rappel les conclusions du préavis 02/2021**

Au vu des informations précitées, et compte tenu également des arguments présentés au chapitre 3 au sujet l'engagement communal pour l'environnement, la Municipalité estime que cette dépense est nécessaire.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'approuver les conclusions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY**

- Vu le préavis municipal N°02/2021
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DECIDE :**

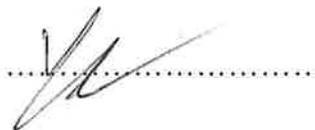
- D'acquérir un véhicule électrique pour le Secteur des travaux et de la voirie, pour la somme de CHF 94'908.75;
- de financer cet achat par les liquidités courantes de la Bourse communale ;
- de porter la valeur de ce véhicule, CHF 94'908.75, à l'actif du bilan ;
- d'amortir la somme portée à l'actif du bilan sur une période de 10 ans au plus.

Pour la commission :

Stephan Kolly (rapporteur) :



Yannick Maury :



Sébastien Pidoux :

